

RAPPORT N° 261 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 12 DECEMBRE 2020

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 05 au 12 décembre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins cinq (5) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

1. Atteintes du droit à la vie

- Sur la colline de Burenza, en commune Kiganda, dans la province Muramvya (centre du Burundi), une grenade a explosé dans l'après-midi de mardi 8 décembre 2020 au domicile d'un certain Déo Kamwenubusa, tuant sur-le-champ son fils du nom de Jean de Dieu Iteriteka, âgé de 13 ans et écolier à l'école fondamentale de Nkomwe II situé dans la même localité.

Selon des sources sur place, le père de la victime, Déo Kamwenubusa, a été arrêté le même jour et conduit au cachot de la police à Kiganda pour enquête.

- Dans la nuit de mercredi 9 décembre 2020 vers 23 h, des individus non encore identifiés ont assassiné par coup de grenade le nommé Michel Habonimana (60 ans), un veilleur de nuit à l'école fondamentale sur la colline de Gasebeyi rural, dans la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

D'après des témoins sur place, les bourreaux l'auraient accusé de sorcellerie puisque la victime avait failli à maintes reprises être assassinée au cours de ces derniers jours.

SOS-Torture Burundi considère que cette violation du droit à la vie peut être qualifiée d'assassinat en vertu du code pénal burundais (art. 215).

- Au matin de mercredi 9 décembre 2020, trois (3) corps sans vie ont été découverts dans un bistrot situé sur la colline de Masango dans la commune et province de Muramvya (centre du Burundi). D'après les habitants de la localité qui ont reconnu ces corps, il s'agit de Sither Sabushimike, propriétaire de ce bistrot, sa concubine Bénigne Nikuze et son bébé, âgé seulement d'une semaine.

Selon des sources sur place, les deux concubins n'étaient pas en bons termes suite à la naissance de ce bébé. Sither Sabushimike a d'abord assassiné sa concubine et son bébé à coups de marteau dans la tête avant de se suicider par pendaison. Selon les mêmes sources, le mobile du crime serait lié au refus de Sither Sabushimike de faire inscrire à l'état civil le bébé qu'il aurait eu avec sa concubine Bénigne Nikuze.

- Au petit matin de jeudi 10 décembre 2020 vers 3 h 30 min, dans le quartier I de la zone de Ngagara, en commune de Ntahangwa, au nord de la ville de Bujumbura, une sentinelle travaillant à l'alimentation dénommée « New Times Business » connue sous le nom de Donatien Nkundwanabake (48 ans), natif de la province de Mwaro, a été tuée par balle tirée à bout portant au niveau de la tempe au cours d'une tentative de cambriolage de cette alimentation par un groupe de bandits armés non identifiés à bord d'une voiture de marque TI à vitres teintées.

La campagne SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.